



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mercredi 31 mai 2017**

La séance débute à 19H20

Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Jean-Marie SALVETTI.

Sont excusés: Mme Florence BELOTTI, Mr Mathis MORATTEL,

Sont absents: Mr Guillaume BIGNOTTI, Mr Yann VINCENT

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

Le Maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Contrat de Maintenance pour l'éclairage Public
- Taxe de séjour
- Vice présidence de l'Office du Tourisme – Délégation de signature
- Démission d'un adjoint

L'ajout des points est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 05 avril 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Classification de l'office du tourisme en catégorie 1

Dans le cadre du classement de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'Office de tourisme pour prendre les dispositions nécessaires afin de demander le classement en catégorie I. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Permanence des élections Législatives

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'organiser les élections législatives 2017 de la manière suivante :

Présidence : Florence BELOTTI

Assesseurs :

le 11/06 : Julien Masson, Pierre Barbazanges, Marie-Noëlle Duchamp

Le 18/06 : Elodie Locqueneux, Pierre Barbazanges, Marie-Noëlle Duchamp

Point 4 : Attribution du Bail de la buvette pour la saison été 2017

- Suite à la parution de l'offre de tenue de la buvette située à proximité du lac communal pour la saison estival, Melle Sara BEN AMOR a transmis sa candidature. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la signature du bail avec Melle BEN AMOR.

Point 5 : Spot de Trail et Rando

Considérant le coût lié à la redevance annuelles payée à l'association spot de trail, une commission composée d'élus du directeur de l'office du tourisme et d'habitants de la commune va rencontrer le prestataire afin de déterminer si le contrat qui lie la commune doit être dénoncé.

Point 6 : Attribution de subvention

Suite à la demande de l'association des jarrets d'acier, et après examen du dossier, une aide à la rénovation d'un montant de 502.00 € est proposé.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Le Maire, fait part de la demande de la Halte-garderie les Bout Choux qui sollicite une aide pour le fonctionnement de la structure. Après délibération, un montant de 18 000 € est proposé.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à 5 voix et 1 abstention.

L'association du Sou des écoles, sollicite la commune pour une aide de 200.00 € afin d'aider à la prise en charge d'une facture relative au projet sur l'eau de 2015/2016. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : Point Ressources Humaines.

Le Maire annonce aux membres du conseil municipal, le départ de Melle CRAVEN qui occupait le poste d'agent polyvalent petite enfance depuis le 1^{er} août 2016, pour raison de santé. Un recrutement pour un contrat d'avenir, sera transmis à pôle emploi et posté sur le site de la mairie pour une nouvelle embauche à compter de septembre prochain.

Le Maire fait part de la demande de mise en disponibilité pour une durée d'un an, transmise par Madame BONNAND pour convenance personnelle. Après délibération, un avis favorable est accordé à l'unanimité.

Compte tenu de la nécessité de renforcer le service technique, il est proposé de prolonger le contrat de Monsieur JOURDAN pour les six mois à venir. Après délibération, le conseil municipal vote pour par 5 voix et 1 abstention.

Afin de permettre la réinsertion dans le travail d'une personne ayant déjà effectué un premier contrat sur la saison 2014/2015, la possibilité d'une nouvelle embauche sera examinée en lien avec le référent de santé social.

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité d'avancement de grade pour deux agents de la commune. Après délibération, un avancement au grade de rédacteur principal de 2eme classe est approuvé à l'unanimité pour Madame DELPORTE. Le poste précédent sera supprimé et le nouveau poste créé.

Point 8 : Point Travaux

Le Maire fait un point sur les travaux en cours de réalisation sur la commune :

- Les travaux liés aux grandes inspections gérés par le SIAG vont démarrer. Dans un premier temps, il sera procédé à la coupe des arbres à proximité du télésiège de La Blache.
- L'intervention sur les réseaux d'eau potable (assèchement de la fuite sur champ bacon, conduite d'eau du couvent) et les travaux Jean Poncet débuteront à l'automne.
- Lors de la prochaine conférence territoriale qui aura lieu le 14 juin prochain, les subventions suivantes seront mises à l'ordre du jour :
 - Sanitaires aire de bivouac
 - Multisport plaine des jeux
 - Travaux de l'école
 - Travaux bâtiment Jean Poncet
 - Toit des caisses
 - Garage pour dameuses

Point 9 : Décision modificative du budget eau et assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une régularisation de l'équilibre des amortissements des biens de reprises de subventions, les crédits inscrits au chapitre 042 en recettes et en dépenses d'exploitation du budget de l'eau doivent être rectifiés, c'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Dép fonctionnement chapitre 042 article 6811 (dotation aux amortissements) : + 1 514.58 €

Dép fonctionnement chapitre 011 article 658 (charges diverses de gestion courantes) : - 1 492.13€

Rec fonctionnement chapitre 042 article 777 (quote part des subvention d'invest) : + 22.45 €

Point 10 : Taxe de séjour

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les taxes de séjour votées pour l'année 2017 sont de :

0.75 €, par personne et par jour, pour l'hôtel, les gîtes, appartements et chambres d'hôtes

0.22 € pour les camping-cars, s'agissant d'une aire de stationnement non classée,

Il est proposé de revoir la taxe de séjour pour le stationnement des camping-car et la passer à 0.55 €.



Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent contre à l'unanimité.

Point 10 : Vice-présidence de l'Office du Tourisme – Délégation de signature

Le Maire rappelle que les statuts de l'office municipale du tourisme précisent que le président et le vice-président siègent au sein du comité de direction de l'office.

Après délibération des membres du conseil, il est proposé de donner délégation de signature au vice-président en cas d'absence du président.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Démission du poste d'adjoint aux finances

Monsieur Jean-Marie SALVETTI annonce aux membres du conseil municipal que ces obligations professionnelles le contraignent à quitter sa place d'adjoint aux finances. Il indique qu'il transmettra son courrier au préfet, mais qu'il souhaite toutefois continuer à faire partie de l'équipe municipale en tant que conseiller.

Point 12 : Contrat de maintenance Eclairage Public :

Dans le cadre du contrat de maintenance de l'éclairage public de la commune par le Syndicat des Energies de l'Isère, il est convenu que le conseil municipal doit se prononcer sur l'offre proposée par le SEDI. Après délibération, il est proposé de contractualiser sur le modèle BASILUM.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Le calendrier des festivités de l'été est à consulter auprès de l'office du tourisme
- Une réunion pour la préparation des 80 ans de la station est prévue le 06/07/2017
- Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer une convention avec Enedis pour la mise à disposition de données numériques.
- Une collecte de déchets sera organisée le 29 avril sur la commune

Fin de séance à 23:20.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr